

Les procédures disciplinaires

Sous domaines F4 - Cohésion interne et externe

Programme



Intégrer la notion de faute et les différents régimes disciplinaires

Cerner les différentes sanctions applicables et leurs enjeux individuels et sur le management de groupe

Mettre en œuvre une méthode d'analyse et d'interprétation des éléments de faits justifiant la sanction

Identifier les étapes de la procédure disciplinaire de la constitution du dossier individuel à la prise de sanctions



6 heures - 1 jour

8h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00



8 à 12 participants



En présentiel



Public

Agents en charge de la coordination d'une équipe : chef de service/directeur d'établissement public, délégué hiérarchique en charge de la coordination d'une équipe, responsable RH ou responsable juridique.



Pré-requis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis



Objectifs

Maîtriser les procédures disciplinaires (FPT et ANFA) : opportunité et degré de la sanction à infliger, mise en œuvre des procédures disciplinaires et recours ouverts à l'agent sanctionné.

En cas de besoin particuliers (situation de handicap, mobilité,...) ou de désistement, merci d'en informer la cellule formation de la DGRH dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant la formation.

CONTACT

formation@dgrh.gov.pf